

SIÈGE DE LA COMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉHABILITATION RÉALISÉE

NOMENY

PATRIMOINE ET CHANGEMENT D'USAGE

La création du siège d'une communauté de communes fait l'objet d'une réflexion particulière. Premier bâtiment intercommunal, il doit refléter l'image de l'institution qu'il abrite. Cependant une construction nouvelle est, dans bien des cas, difficile à gérer. La solution couramment envisagée prévoit de reconverter les bâtiments existants en bâtiments publics intercommunaux. Acquis par la Communauté de Communes de Seille et Mauchère, cette construction est une ancienne maison d'habitation, composée de deux niveaux d'habitation et d'un étage sous comble (faisant office de grenier), aux dimensions permettant un aménagement.

Maitrise d'ouvrage

Communauté de Communes de Seille et Mauchère

Maitrise d'œuvre

Corine MANGIN

Autres partenaires

TRIGO - Bureau d'Études Techniques

Nature des travaux

Rénovation d'une ancienne maison d'habitation

Réalisation

Début de l'étude Janvier 2000

Début chantier Août 2000

Livraison Mai 2001

Programme

Aménagement du siège de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère

Surface Hors Œuvre Nette

377 m²

Surfaces détaillées

Bureaux administratifs	57,90 m ²
Bureau 1	16,85 m ²
Bureau 2	13,70 m ²
Bureau 3	20,80 m ²
Bureau 4	15,50 m ²
Bureau 5	18,70 m ²
Bureau 6	17,00 m ²
Bureau Président C.C.S.M.	18,50 m ²
Bureau 7	13,70 m ²
Bureau 8	16,00 m ²
Salle de réunion 10 pers.	26,00 m ²
Salle de détente	27,60 m ²

Coût de l'opération

203 205 € HT valeur 2001

Prix au m²

539 €/m² HT valeur 2001

Mission confiée

mission de base



BÂTIMENT PUBLIC ET ACCESSIBILITÉ

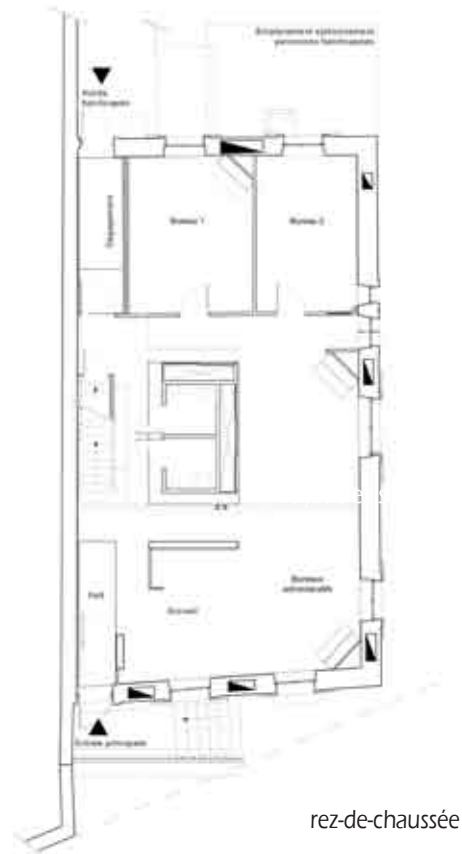
La réhabilitation de bâtiments anciens, notamment en établissements recevant du public, nécessite des aménagements particuliers pour l'accueil du grand public (*articles R.111.19 à R.111.19.11 du Code de la Construction et de l'Habitation*). La création d'une seconde entrée (à l'arrière du bâtiment) permettant un accès facile (avec proximité stationnement handicapés) a été obligatoire. Par ailleurs, le plan du rez-de-chaussée permet une flexibilité au niveau des espaces pour offrir tous les services aux personnes handicapées.



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

48 rue du Sergent Blandan - C.O. 19 - 54035 Nancy CEDEX - tél. : 03 83 94 51 78 - fax : 03 83 94 51 79

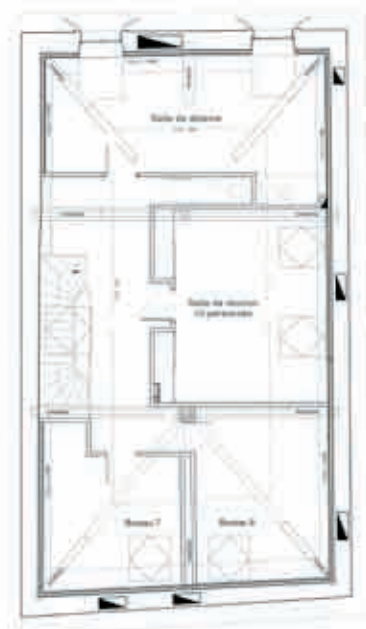
mél : caue@caue54.cg54.fr - site internet : www.caue54.com



rez-de-chaussée



1^{er} étage



2^{ème} étage

LES COMMENTAIRES DU C.A.U.E

Cette réhabilitation a fait l'objet d'une réflexion particulière sur le maintien de l'identité du bâtiment, tout en affirmant le caractère institutionnel de cet ensemble.

L'intervention de l'architecte s'est opérée de manière à sauvegarder une grande partie de l'existant et les témoins de l'habitation précédente (conservation des sols, quelques menuiseries).

Par ailleurs, l'ensemble des persiennes a été réinstallé pour retrouver l'image originelle de la construction dans son environnement bâti.



Remerciements à Corine MANGIN - Réalisation V. WATIER - C.A.U.E. 54 - Décembre 2004
crédits photographiques : C.A.U.E. 54 et Corine MANGIN